

Secteur d'information sur les sols (SIS) CONCEPT AUTO SARL

Description de l'établissement

Nom : CONCEPT AUTO SARL
Adresse(s) : Zone artisanale
Commune(s) : CREULLY (14200)
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 08/07/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP5050070101
Ancien identifiant SIS : Non renseigné
Commune(s) : CREULLY (14200)

Description¹ : Cette ancienne casse automobile non déclarée a cessé son activité et une pollution des sols aux hydrocarbures a été identifiée (point de prélèvement de sol S3 à 1500 mg/kg MS).

Il convient de conserver la mémoire de cette pollution.

En cas de changement d'usage, il convient de s'assurer de la compatibilité des milieux avec un nouvel usage projeté.

POUR RAPPEL :

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant

d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Documents associés² : Diagnostic de site (depuis 2008)

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 20/06/2024

Enjeux et environnement :

Commune(s) : CREULLY (14200)

Description³ : Le diagnostic environnemental réalisé sur le site de l'ancienne casse automobile non déclarée située sur les parcelles cadastrées section ZK numéros 94, 95, 96 et 98, lieu-dit « La cavée » ; sur la commune de CREULLY SUR SEULLES met en évidence un marquage en hydrocarbures (1 500 mg/kg MS) sur un des sondages (S3).

Par conséquent, il est nécessaire de garder la mémoire de l'état du site afin de veiller au respect des préconisations suivantes :

- pour toute opération de terrassement dans l'avenir, la gestion des matériaux excavés devra faire l'objet d'une gestion adaptée,
- en cas de changement d'usage, c'est-à-dire pour tout usage autre que le stationnement de véhicules, des mesures de gestion de la pollution des sols devront être définies et mises en œuvre afin d'assurer la compatibilité avec l'usage futur, conformément aux dispositions de l'article L. 556-1 du code de l'environnement.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

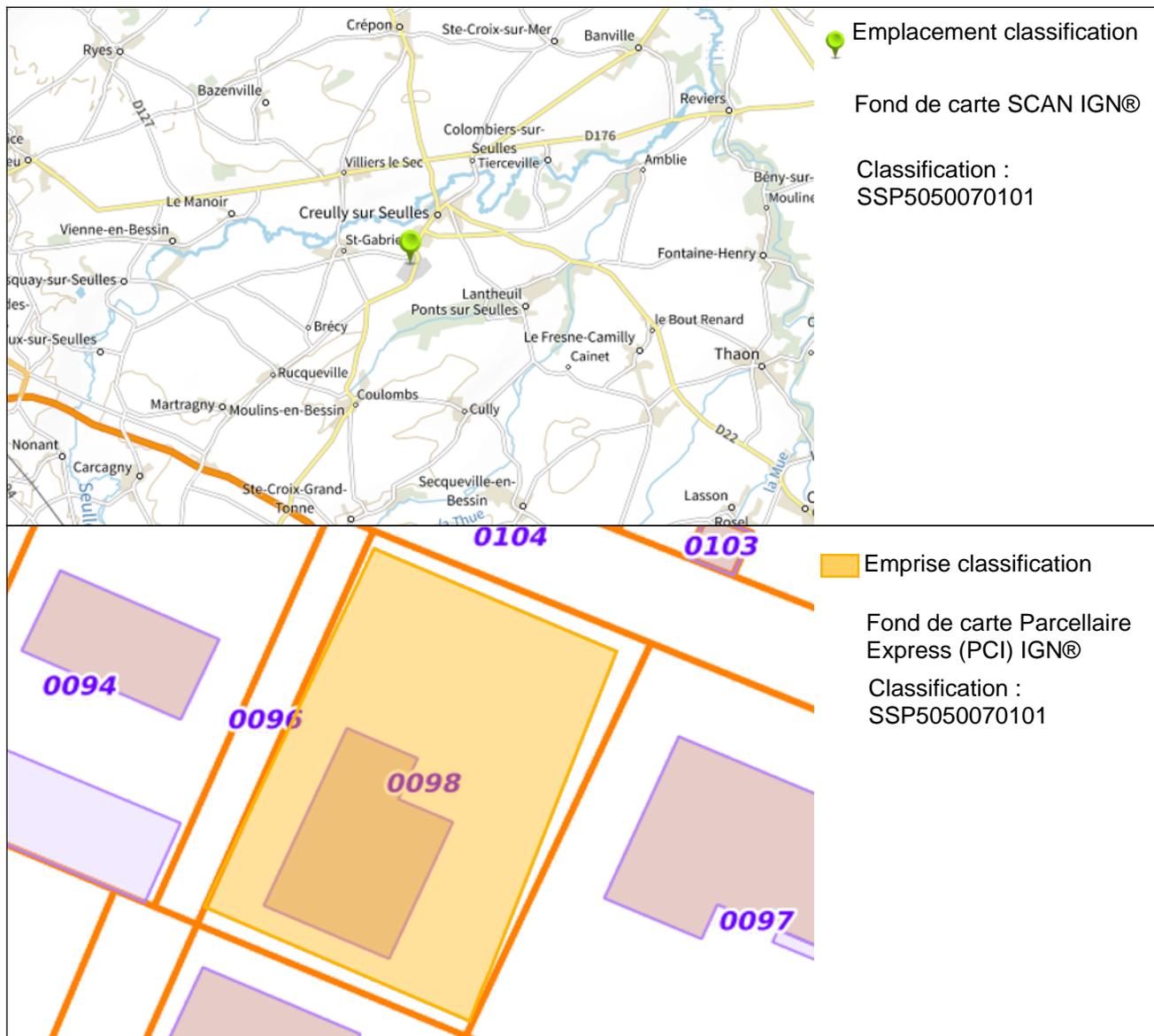
Documents associés : Diagnostic de site (depuis 2008)

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Creully sur Seulles	1	ZK	0098	14

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 441871.03787248605, Lat. : 6914149.116219145

Superficie estimée :

1182 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.